

COMMUNE DE MENEAC
MAIRIE
10 RUE DE LA REPUBLIQUE
56490 MENEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601295-20260915-10092026-DE

République Française

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation :

08/09/2026

Le **15 Septembre 2026**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PICHARD, Maire.

Présents : Mme CONOIR, Mr LIMOUX, Mme RISSEL, Mr CHAUMORCEL, Mme MAINGUY, Mr RIO, Mme TUAL, Mr GUEHENNEUX, Mme MOISAN, Mr GRIPPON, Mme GOUPIL, Mr BOISSINOT, Mme TERRAT, Mr BARRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr RIO Mickaël

Objet de la
délibération :

10/09/2026 : Service
technique pluri
communal :
modification de la
convention

Considérant la création du service technique pluri communal entre les communes de Ménéac, Brignac et Evriguet depuis juin 2025,

Considérant la nécessité de revoir les prestations à effectuer par les services techniques,

Mr Le Maire propose au conseil municipal une nouvelle convention détaillant davantage les interventions des services techniques à savoir :

Les prestations comprennent, sans s'y limiter :

- La tonte de pelouse, la taille des haies, le désherbage, et l'entretien général des espaces verts
- La petite maintenance des bâtiments communaux (hors contrat de maintenance avec les prestataires)
- Les petits travaux de voirie (enrobé à froid, nids de poules...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✓ **Valide** la nouvelle convention
- ✓ **Autorise** Mr Le Maire à signer la convention

VOTE :

Pour :15/ Contre :0/ Abstention :0

Le Maire

Mr PICHARD Michel